L'Orient - Le Jour

Vendredi 08 février 2019

N.B. avec K.O.

Gouvernement : les réformes économiques au cœur de la déclaration ministérielle

Comme annoncé fin décembre par le Premier ministre Saad Hariri lors du Global Business Summit 2018, la déclaration ministérielle liste l'ensemble des réformes structurelles convenues lors de la conférence de Paris (CEDRE), tenue le 6 avril à Paris. « Ces réformes seront incluses dans la déclaration ministérielle de manière à garantir l'engagement de toutes les composantes du gouvernement dans leur mise en œuvre », avait-il indiqué.Voici les principaux points de la déclaration ministérielle du gouvernement « Au travail ! », adoptée hier lors de la première réunion du gouvernement :Nous voulons que ce gouvernement soit un gouvernement d'actes et non de paroles. Nous voulons que ce soit un gouvernement de décisions courageuses et de réformes auxquelles on ne peut plus échapper aujourd'hui, un gouvernement qui va s'attaquer aux causes des failles administratives, à la corruption financière et à l'évasion fiscale », affirme le préambule de la déclaration ministérielle.« Il est nécessaire de prendre des décisions et d'adopter des législations et des réformes courageuses et bien définies, qui pourraient être difficiles et douloureuses, pour éviter la dégradation économique, financière et sociale vers des situations encore plus difficiles et douloureuses. Le gouvernement s'y attèlera en toute transparence, détermination et solidarité entre ses composantes politiques, sous les directives du président de la République, et en coopération avec le Parlement. »« Notre gouvernement s'engage à l'application rapide et efficace d'un programme économique de réforme, d'investissement, de service et social qui se base sur la vision du gouvernement libanais présenté à la conférence de Paris et sur les recommandations du Conseil économique et social, ajoute la déclaration. Ce programme est un panier complet de réformes financières, sectorielles, d'investissement et de mesures dont le succès repose sur leur non-dissociation et qui devra être complété par les recommandations du rapport de McKinsey qui seront ultérieurement adoptées », poursuit la déclaration.

L'investissement public
Accélérer la mise en œuvre des projets dont le financement a été assuré avant la tenue de la réunion de Paris et qui est estimé à 3,3 milliards de dollars, et le programme d'investissement dans les infrastructures (CIP) prévu par la conférence et estimé à 17 milliards de dollars qui doivent être investis sur huit ans, dont 5 milliards seront assurés par le secteur privé local et international à travers les partenariats public-privé (PPP).

La stabilité monétaire et financière
– Adopter une politique financière et monétaire harmonisée qui renforce la confiance en l'économie nationale et réduit le ratio dette publique/PIB, notamment à travers la croissance économique et la réduction du déficit public.– Une fois la confiance obtenue, le gouvernement débattra et adoptera immédiatement le projet de budget 2019 et transmettra le projet de clôture des comptes des années précédentes au Parlement.– S'engager à partir du budget 2019 à réduire le déficit public à hauteur d'un point du PIB par an sur cinq ans à travers l'augmentation des recettes et la réduction des dépenses, notamment au niveau du déficit annuel enregistré par Électricité du Liban (EDL) afin d'éliminer totalement ce déficit à l'avenir.

– Réduire les dépenses courantes d'au moins 20 % dans le budget 2019 par rapport au budget précédent.

Moderniser le secteur public
Conformément aux dispositions de la loi 46 de 2017 : geler le recrutement dans la fonction publique en 2019 sous tous ses aspects (contrats, journaliers, achats de services, etc.) au sein des administrations et des institutions publiques, du corps militaire et sécuritaire, de sorte que l'embauche dans les quatre années à venir soit équivalente à la moitié du nombre de départs annuels à la retraite (…).

Les réformes structurelles
– Adopter la stratégie nationale de lutte contre la corruption et des projets de loi relatifs, ainsi que son programme exécutif et publier les décrets d'application de la loi sur le droit à l'accès à l'information.

– Mettre en application le e-gouvernement au sein des administrations et des institutions publiques là où cela est possible, en prélude à l'adoption d'une stratégie globale de gouvernement digital ainsi que ses mesures d'application.

Les réformes sectorielles
– Le secteur de l'énergie :

Le gouvernement s'engage, à travers les PPP, à assurer le courant électrique 24h/24 le plus vite possible et cela en vertu des lois en vigueur, à rétablir l'équilibre financier d'Électricité du Liban en limitant le gaspillage technique et financier, en améliorant la collecte des factures et en revoyant (à la hausse) la tarification après l'augmentation de l'alimentation électrique tout en prenant en considération les personnes à revenu modéré.

– Le pétrole et le gaz :

La tenue du deuxième round d'attribution des licences d'exploration et de production d'hydrocarbures offshore du Liban avant la fin de l'année en cours.

Publier les décrets d'applications de la loi sur le renforcement de la transparence dans le secteur des hydrocarbures offshore et adopter la loi sur la création du fonds souverain.

– Les télécommunications :

Élaborer une politique générale pour le secteur des télécoms visant à le libéraliser et l'ouvrir aux investissements du secteur privé dans le cadre d'une vision globale du secteur, qui prendrait en considération les développements techniques. Cela comprendrait la mise en application et la modernisation de la loi sur les télécoms (loi 431).

Nommer les membres de l'autorité de régulation des télécoms pour la rendre opérationnelle ainsi que les membres du conseil d'administration de Liban Telecom.

Parachever la modernisation du réseau de lignes de téléphonie fixe et continuer l'installation du réseau de fibres optiques dans tout le pays jusqu'à fin 2020.

Assurer une couverture de qualité sur le plan national du réseau cellulaire 3G, 4G et 5G.

Poursuivre la politique de réduction des coûts de communications et de l'internet.

- Le transport :

Nommer les membres de l’autorité de régulation de l’Aviation civile et ceux des conseils d’administration des ports.